

Lille, le 24 OCT. 2016



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

le Recteur de l'académie de Lille

à

Mesdames et Messieurs
les commissaires paritaires SNES-FSU

objet : formations CPE

secrétariat général
bureau du dialogue social
et des instances (BDSI)

affaire suivie par :

Stéphanie Genève
03 20 15 63 08
dialoguesocial@ac-lille.fr
stephanie.geneve@ac-lille.fr

cité académique
Guy Debeyre
20 rue Saint Jacques
BP 709
59 033 LILLE Cedex

En réponse à votre courriel du 4 octobre et dans le cadre du suivi d'audience SNES-FSU du 14 septembre, je souhaite porter à votre connaissance les éléments suivants relatifs à la formation 2016-2017 des conseillers principaux d'éducation.

S'agissant des deux formations PAF d'adaptation à l'emploi des conseillers principaux d'éducation à public désigné, la première formation (niveau 1) intitulée "faire fonction de CPE" (EDU 05) a pour public les CPE contractuels nouvellement recrutés. Cette formation hybride d'une durée de vingt-sept heures comporte deux modules de deux jours en présentiel et trois heures en distanciel. Elle débutera fin novembre (calendrier prévisionnel : 29 novembre et 13 décembre 2016 pour le premier module, 2 février et 9 février 2017 pour le second module) et aura pour thèmes : organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement et leur sécurité, assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire ; garantir avec les autres personnels le respect des règles de vie et de droit, contribuer à l'action pédagogique et éducative.

La seconde formation (niveau 2) intitulée "analyser sa pratique de CPE" (EDU 14) a pour public les CPE contractuels ayant participé l'année dernière à la formation de niveau 1. Cette formation hybride d'une durée de quinze heures comporte un module de deux jours en présentiel et trois heures en distanciel. Elle débutera en janvier (calendrier prévisionnel : 12 janvier et 9 mars 2017).

Par ailleurs, la formation "préparation au concours interne de CPE" a débuté le 14 septembre. Cette formation hybride, à public volontaire d'une durée de quarante-cinq heures, comporte trente-six heures en présentiel (vingt-quatre heures pour la préparation de l'épreuve d'admissibilité et douze heures pour la préparation des épreuves d'admission) et neuf heures en distanciel.



S'agissant des formations décentralisées, elles auront lieu dans les quatorze bassins de l'académie, à raison d'une réunion par bassin. Pour les bassins importants, deux groupes seront créés, ce qui amène le dispositif à la constitution de vingt-quatre groupes de stagiaires. Conformément à mon courrier adressé à la rentrée à l'ensemble des CPE sous couvert de leur chef d'établissement, la thématique, le calendrier et les lieux leur seront communiqués avant fin décembre, pour une mise en œuvre au second semestre de l'année scolaire.



Luc JOHANN